

ATTON INFO.

Editorial N° 11

ETAT ACTUEL



ETAT PROJETE



1^{er} SEMESTRE 2003

LE MOT DU MAIRE

Notre action pour les années à venir tourne autour de deux axes principaux :

Premier axe, lancer un nouveau plan local d'urbanisme qui contribuera à remodeler la vision de notre commune pour les 20 ans à venir. La commission chargée d'étudier cette révision est au travail. Il est fondamental de se poser les questions sur l'urbanisation future, sans se préoccuper dans un premier temps d'intérêts particuliers, peut-être légitimes, mais en contradiction avec l'intérêt général.

Deuxième axe, de manière à répondre aux obligations de la loi sur l'assainissement, engager les dépenses sur 3 ans permettant au village de disposer d'un assainissement collectif. L'étude diagnostic et l'étude de maîtrise d'ouvrage sont terminées, les conventions avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et le Département sont en cours de signature. Les travaux démarreront au début 2004 pour se terminer fin 2006.

Notre cité change, s'étend, se modernise, en deux mots, « elle vit ». Notre dossier spécial « budget 2003 » dans les pages qui suivent, vous permettra de mesurer toute la part que nous consacrons aux investissements et au fonctionnement.

Nous organiserons, courant du 2^{ème} semestre une réunion publique au cours de laquelle nous vous présenterons l'avancée de l'étude sur le plan local d'urbanisme et les travaux liés à la mise aux normes de l'assainissement.

Le remplissage de la zone industrielle qui permettra de créer de nouveaux emplois, l'agrandissement de l'école dans le cadre d'un regroupement scolaire composé de six villages, la sécurité dans le village, notre participation active dans la communauté de communes du bassin de Pont-à-Mousson, le soutien aux actions de nos associations, sont constamment au centre de nos préoccupations.

Dans une société qui évolue en permanence, rien n'est jamais acquis. Vivre dans une commune à l'échelle de la nôtre génère des besoins auxquels nous essayons de répondre au mieux et dans des délais les plus courts possibles. Les membres du conseil municipal s'y emploient, avec leurs convictions, sans jamais céder à la facilité.

Bonnes Vacances à Tous !

Gérard LIGER

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RESUME DES PRINCIPALES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2002

. Enquête publique Matériaux S.A.

La Société Matériaux S.A. a déposé une demande à l'effet d'être autorisée à l'exploitation d'une carrière et la mise en service d'une installation de concassage à Blénod-les-Pont-à-Mousson. Cette demande est soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation sur les installations classées et doit faire l'objet d'une enquête publique à Blénod et dans les communes situées dans un rayon de 3 km autour de l'installation projetée. Appelé à formuler son avis à l'égard du projet, le conseil municipal a souhaité connaître au préalable avec précision les incidences sur le trafic routier dans notre commune, et a émis un avis favorable.

. Convention avec un industriel Z.A.C. d'Atton

La construction de la future unité de stockage STEF-TFE d'une superficie de 8 000 m² est prévue courant 2003 sur la zone d'Atton. Cette entité industrielle peut présenter la nuit des nuisances sonores qui pourraient indisposer notamment les clients d'un hôtel proche.

En conséquence, les membres du conseil municipal décident de rendre impossible, même en cas de modification du Plan Local d'Urbanisme, l'implantation d'habitations ou d'hôtels dans un périmètre de 300 mètres autour de la future unité de stockage.

. Subvention Mémorial Afrique du Nord

Un mémorial doit être érigé en hommage aux victimes des combats en Afrique du Nord, sur le parking Nancy Thermal face à l'Hôtel du Département. Le coût du projet est estimé à 122 000 €. Le Conseil Général a décidé d'attribuer une subvention de 45 735 €, la Ville de Nancy prendra à sa charge les aménagements du site pour un montant équivalent ainsi que le terrain.

Pour financer le solde de l'opération, il est proposé que chaque commune du département apporte une contribution qui pourrait être de 0,15 € par habitant. Le Conseil municipal décide de verser la somme de 96,45 € (0,15 € x 643 habitants).

. Compétence « Culture-Communication » - Communauté de Communes

Une enquête effectuée par les services de la Communauté de communes du Pays de Pont-à-Mousson fait apparaître une réelle volonté de faire bénéficier l'ensemble des habitants de cette structure intercommunale des mêmes avantages quant aux prestations offertes par les Villes qui se sont dotées elles-mêmes de certains établissements à caractère culturel (école de musique, médiathèque, bibliothèque, spectacles scolaires, etc...).

Aussi dans un souci de parfaite égalité, est-il proposé de doter notre Communauté de Communes de la compétence « Culture-communication » dans certains domaines d'intérêt communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte de confier les compétences culture-communication à la Communauté de Communes sous la forme suivante :
 - Ecoles de musique,
 - Subventions de fonctionnement pour l'organisation de la « Mousson d'Été »
 - Spectacles pour les scolaires (programmation, prise en charge des frais de transport et du cachet des différents artistes),
 - Subventions de fonctionnement pour la ou les radios locales,
 - Frais relatifs à l'activité de la médiathèque et des différentes bibliothèques existantes sur le territoire de l'E.P.C.I. (fonctionnement des bâtiments, achat de livres, documentation, abonnements, ouvrages, C.D., cassettes vidéo, matériel divers, personnel affecté à ces établissements) à l'exception du remboursement du capital et des intérêts des emprunts contractés lors de la réalisation de ces investissements.

. Livret Nouveaux-nés

Le Conseil municipal propose de verser une somme de 30 € sur un livret (au nom de l'enfant) à l'occasion de chaque naissance (ou adoption) dans un foyer domicilié dans la commune, somme qui viendra en complément du versement effectué par la Caisse d'Épargne. Les personnes concernées devront présenter leur livret de famille ainsi qu'un justificatif de domicile.

. Travaux Vestiaires du stade

Des travaux doivent être réalisés au stade d'Atton en vue de l'obtention de l'homologation de la Ligue Lorraine de Football. Le Conseil municipal décide de prévoir une somme de 3 000 € au budget 2003 pour l'achat de matériaux nécessaires à la réalisation de travaux.

. Aménagement salle E. Gallé

Compte tenu de la fréquentation régulière de la salle E. Gallé pour des manifestations de type « Repas dansant », il est opportun de compléter l'équipement existant de la cuisine avec un four et une hotte. Le Conseil municipal accepte le devis de la société Lorraine Machines Hotelières, d'un montant de 5 912,05 € H.T. et prévoit cet investissement au budget 2003.

. Convention « Eclairage Public »

Afin d'assurer la maintenance, l'entretien de l'éclairage public, ainsi que la pose des illuminations, la commune fait appel à une société spécialisée.

Un contrat définit les prestations. Le Conseil municipal accepte les termes du contrat proposé par Electricité Prud'homme pour deux ans, pour un montant de :

- 1 710 € H.T., par an, pour les prestations d'exploitation et la maintenance du réseau d'éclairage public, et mission de prestataire,
- 1 490 € H.T. par an, pour les prestations Option Illuminations de fin d'année.

. Contrat d'entretien IDEX

Afin d'assurer la maintenance, l'entretien des systèmes de chauffage et de production d'eau chaude des bâtiments communaux, la commune doit faire appel à une société spécialisée. Le Conseil Municipal décide de signer un contrat de prestations avec la société Idex pour un montant de 1 010 € HT forfaitaire par an pour les bâtiments communaux (Mairie, église, salle E. Gallé).

Séance du 20 février 2003

. Statuts du Syndicat scolaire et nomination des délégués

De nouveaux statuts ont été élaborés que le Conseil Municipal décide d'approuver. Deux délégués titulaires (Patrick Mahaut et Céline hung) et deux délégués suppléants (Jacqueline Archambault et Lucette Hetzel) sont nommés.

. Travaux cadran solaire

En prévision de l'installation d'un cadran solaire Rue du Stade, des travaux préalables sont nécessaires. Le Conseil municipal accepte le devis de la Sté Villemet, d'un montant de 2 720 € HT pour la création d'une dalle béton de 160 m².

. Subvention A .J.A.

L'Association de la Jeunesse Attonaise ayant été dissoute récemment, et son solde bancaire étant négatif, une solution doit être trouvée pour clôturer ce compte. Le Conseil municipal accepte de verser une subvention exceptionnelle de 193,39 € afin d'annuler ce solde négatif.

. Contrat Véritas

Pour des raisons de sécurité, nous devons faire procéder à la vérification des installations électriques des bâtiments communaux. Le Conseil municipal a retenu le devis de la Société Véritas, d'un montant de 940 € HT.

Séance du 17 mars 2003

Budget Communal et Service d'Assainissement

Budget primitif Commune

Dépenses d'investissement : 236 970 €
Recettes d'investissement : 236 970 €

Dépenses de fonctionnement : 289 234 €
Recettes de fonctionnement : 289 234 €

Budget primitif C.C.A.S.

Dépenses de fonctionnement : 2 600 €
Recettes de fonctionnement : 2 600 €

Budget primitif Assainissement

Dépenses d'investissement : 326 502 €
Recettes d'investissement : 326 502 €

Dépenses d'exploitation : 18 199 €
Recettes d'exploitation : 18 199 €

Taux des 3 taxes

Les 3 taxes n'augmentent pas pour l'année 2003.

		<i>Moyenne départementale</i>
Taxe d'habitation	: 6,48 %	14,52 %
Taxe foncière (bâti)	: 7,39 %	15,86 %
Taxe foncière (non bâti)	: 17,57 %	20,01 %
Taxe professionnelle	: Néant (Taxe Professionnelle Unique Communautaire)	

Soit un produit global attendu de 81 026 €.

Redevance assainissement

Pour l'année 2003, le montant de la redevance d'assainissement est fixé à 0,50 € le mètre cube d'eau consommée.

Subventions communales

C.C.A.S. : 1 400 €
F.C. Atton : 2 400 €
Comité des Fêtes : 6 355 €
A.F.R. : 2 800 €
Club des Anciens : 610 €

Ces subventions seront versées sur justificatif financier de l'année 2002

Subventions diverses

Mouvement Vie Libre : 77 €
Solidarités Nationales et Internationales : 150 €
Croix Rouge : 150 €
Office du Tourisme : 76 €

Agrandissement Bâtiments scolaires d'Atton

Compte tenu du regroupement des communes d'Atton, Bezaumont, Landremont, Loisy, Sainte Geneviève et Ville au Val pour la gestion des Ecoles d'Atton, Bezaumont et Loisy, l'agrandissement de l'école d'Atton a été décidé. Le Conseil municipal autorise le dépôt d'un permis de construire ainsi que les travaux relatifs à cet agrandissement sur la parcelle communale E 72 mise à disposition à titre gratuit.

Séance du 19 mai 2003

Choix de raccordement Assainissement Général

Notre commune a entrepris une démarche globale avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et le Département visant à la réduction et à la maîtrise de la pollution rejetée en milieu naturel.

Des travaux d'assainissement et d'épuration des eaux usées doivent être réalisés conformément au schéma directeur d'assainissement ; travaux d'élimination d'eaux claires parasites, amélioration de la collecte et collecteur de transport avec le raccordement. Le Conseil Municipal a choisi la solution consistant au raccordement à la station d'épuration de Pont-à-Mousson (le Cycle d'Eau), plutôt que de créer une station d'épuration propre à la commune. Le coût estimé du raccordement à la station de Pont-à-Mousson devant être inférieur.

. Convention Mairie-Agence de l'Eau-Département pour l'Assainissement Général

Dans le cadre de la démarche entreprise avec l'Agence de l'Eau et le Département, une convention visant à la réduction et à la maîtrise de la pollution rejetée en milieu naturel, une convention doit être signée entre les parties.

. Assainissement Général – Demandes de subventions

Le Conseil Municipal sollicite les aides financières auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général.

. Convention Espaces Verts avec la Ville de Pont-à-Mousson

Le Conseil Municipal accepte la convention proposée par la Ville de Pont-à-Mousson consistant à l'entretien des massifs, arbres et arbustes de la Commune par les services techniques de la Ville de Pont-à-Mousson, d'un forfait annuel de 250 heures facturées au prix net de 14,64 €/heure, soit 3 660 € pour l'année.

Séance du 23 juin 2003

. Enquête publique ARVATO LOGISTIQUE France (Ex BERTELSMANN)

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'égard de l'extension de la plate-forme logistique d'Atton.

. Emprunt de financement de la réfection de l'Assainissement du village

La Commission Finances s'est prononcée concernant le choix de deux organismes financiers pour contracter un emprunt de 400 000 € sur 30 ans, et pour une ligne de trésorerie de 500 000 € maximum à utiliser en cas de besoin.

. Câblage salle informatique

Un pôle informatique doit être créé dans un local communal. Un devis concernant le câblage a été accepté pour un montant de 2 244 € H.T.

. Placard mairie

Compte tenu de la nécessité d'archiver un grand nombre de documents en mairie, il serait souhaitable de procéder à la création d'espaces de rangement. Le Conseil Municipal accepte le devis de S.N.I. d'un montant de 1 525 € pour la création d'un placard.

. Panneau d'information

Un cadran solaire a été réalisé dans notre commune. Un panneau explicatif serait nécessaire à proximité de celui-ci. Le Conseil Municipal accepte le devis de S.N.I. d'un montant de 948 €.

**DECISIONS DU COMITE
SYNDICAT SCOLAIRE ATTON-LOISY
Devenu R.P.I. du V.A.L.
(Regroupement Pédagogique Intercommunal
du Valmont, d'Atton et de Loisy)**

Séance du 24 mars 2003

Budget primitif Syndicat Scolaire d'Atton-Loisy

Dépenses d'investissement	:	13 134 €
Recettes d'investissement	:	13 134 €
Dépenses de fonctionnement	:	26 755 €
Recettes de fonctionnement	:	26 755 €

ETAT CIVIL



Naissances

THIRIET Alexia, le 7 mars 2003
NICLOUX Mattéo et Elona, le 18 avril 2003



Nos Félicitations aux parents, et de gros bisous aux bébés !



Mariage

Monsieur Bruno VAUDOIS et Mademoiselle Séverine PAPIRER, le 21 juin 2003.

Tous nos vœux de bonheur !

Décès

Madame Giuseppa MONTRESOR, le 7 janvier 2003
Madame Annie OCHS, le 16 mars 2003
Monsieur Olivier JUNGER, le 11 mai 2003
Monsieur Michel JUNGER, le 31 mai 2003
Madame Marthe MALENFER (née LEGAYE), le 11 juin 2003



Les doyens du village sont, pour la gent féminine, Madame Hélène BRIONNE, et pour la gent masculine, Monsieur Maurice HOLLECKER.

Les nouveaux habitants

Famille GARCIA, Rue de Nomeny
Famille PAWLAK, Rue G. Chepfer
Famille RAGOT, Rue G. Chepfer



Bienvenue à Atton !

Si des personnes ont été oubliées, elles peuvent se présenter en mairie munies de leur livret de famille (ou de leur pièce d'identité) pour inscription.

INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE



Les personnes domiciliées dans la commune et qui ne sont pas inscrites sur la liste électorale d'Atton peuvent procéder à leur inscription en mairie, munies d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Toute inscription avant le 31 décembre 2003 prendra effet à compter du 1^{er} mars 2004. Des élections auront lieu au printemps 2004.

. Prêt - Restructuration des écoles d'Atton et de Bezaumont

Compte tenu des dépenses d'investissement liées à la réfection des écoles, un prêt sera contracté auprès d'un organisme financier choisi par le Comité syndical, pour un montant de 225 000 € sur 25 ans à 4,10 %.

Un prêt-relais est également contracté, d'un montant de 659 175 €.

. Demandes de subventions

Compte tenu de l'importance des travaux engagés par le R.P.I. du V.A.L., des demandes de subventions sont déposées auprès du Conseil Général et de la Préfecture pour venir en déduction des dépenses à prévoir.

A PROPOS DES ASSOCIATIONS...

Association Familles Rurales

*A la veille des vacances scolaires, l'A.F.R. fait le point sur ses activités hebdomadaires qui, elles aussi, vont entrer en sommeil pour les 2 mois de juillet et août
De septembre-octobre 2002 à fin juin 2003, pratiquement chaque semaine ont eu lieu :*

Les LUNDIS de 20 h 30 à 22 h 30 **TENNIS DE TABLE pour adultes et adolescents,**
(33 séances, 13 inscrits, moyenne de fréquentation /séance : 6)

Les MARDIS de 20 h 30 à 21 h 30 **MAINTIEN EN FORME pour adultes et adolescents,**
Et JEUDIS (70 séances, 34 inscrits, moyenne de fréquentation /séance : 12)

Les MERCREDIS de 14 h à 16 h 30 **MERCREDI RECREATIF pour enfants**
(32 séances, 37 inscrits, moyenne de fréquentation /séance : 19)

Les MERCREDIS de 17 h à 19 h **TENNIS DE TABLE pour enfants**
(34 séances, 26 inscrits, moyenne de fréquentation /séance : 12)

JEUDI de 14 h à 18 h 00 **CLUB « La Joie de Vivre » pour personnes âgées ou retraitées**
(33 séances, 17 inscrits, moyenne de fréquentation /séance : 12)

Les COURS DE GUITARE (réorganisés depuis janvier en partenariat avec « Le Carrefour des Jeunes du Grand Valmon ») ont pu reprendre à Atton (Salle Gaston BART) et intéresser avec une assiduité remarquable 100 % tant les mardis soirs (2 adultes) que les mercredis matins (3 enfants).

POUR LA RENTREE, OUTRE LA REPRISE DE CES ACTIVITES MAINTENANT BIEN RODEES, L'A.F.R. SE PREOCCUPERA AU PLUS PRES DE :

- L'OUVERTURE ET DU DEMARRAGE D'UN « POLE INFORMATIQUE » POUR TOUS,
- PARTENARIAT DE FONCTIONNEMENT DU PERISCOLAIRE A L'OUVERTURE DES LOCAUX (PREVUE A L'HORIZON JANVIER 2004)

L'A.F.R. AIMERAIT AUSSI POUVOIR PROPOSER AUX ADOS ET JEUNES ADULTES DE S'AUTOGERER ET REPENDRE LES ACTIVITES DE LOISIRS QUE L'A.J.A. AVAIT MISES EN PLACE JUSQU'A SA MISE EN SOMMEIL DEFINITIVE EN 2002. A QUAND LE REVEIL ? ET AVEC QUELS EFFECTIFS ET EQUIPE DE RESPONSABLES SOUCIEUX DE S'INVESTIR AU SERVICE DES JEUNES AU SEIN DE L'A.F.R. ?

**ET MAINTENANT CAP SUR
LE CENTRE DE LOISIRS D'ATTON
AVEC MINI-SEJOURS A LA SOLEOLE !**

Agréé par Jeunesse et Sports sous le N° 054-CL-0254-AN-02/03 pour la période du 30 juin au 25 juillet inclus, ce C.L.S.H. de 2003, nouvelle réglementation, sera dirigé cette fois par Yoann LAMY, jeune homme titulaire du BAFA et résidant habituellement à Ville-au-Val. L'équipe d'animation placée sous la direction de Yoann sera composée de :

- Melle Medge FOHRER, de Loisy, titulaire BAFA
 - Melle Lise MASSON, de Lixières, titulaire BAFA
 - Melle Caroline LAVAU, de Mandres-aux-quatre-Tours, titulaire BAFA
 - Melle Audrey ZIMMERMANN, de Nomeny, titulaire BAFA
- Auxquelles seront adjointes 2 jeunes filles, qui feront leur apprentissage de la fonction :
- Melle Mélanie DECHANET, de Pont-à-Mousson
 - Melle Anaïs VANOLI, d'Atton

La partie administrative et l'appui technique bénévole seront comme par le passé dévolus à l'équipe des effectifs disponibles de l'A.F.R. Atton.

CONDITIONS DE BASE D'INSCRIPTION DES ENFANTS

- Etre titulaire (par leurs parents) de la carte Familles Rurales 2003 (16 €)
- Etre âgé de 4 à 14 ans. Fournir le numéro d'allocataire C.A.F.
- Remplir la fiche individuelle sanitaire de liaison et l'autorisation parentale (fournis par l'A.F.R.)
- Etre couvert par une assurance « individuelle accident »

HORAIRES D'ACTIVITE DU C.L.S.H.

DU LUNDI AU VENDREDI, de 9 H à 17 H
Avec restauration à midi et goûter (ou de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H avec goûter)

ACCUEIL : En fonction des demandes et nécessités justifiées, une plage horaire d'accueil sera mise en place (en principe ½ h avant et après les horaires d'activités)

TARIFS

Bons C.A.F. et chèques vacances acceptés. Vous bénéficiez de bons M.S.A., C.E., sur demande nous vous établirons un certificat de présence enfant. Au minimum, les inscriptions sont prises pour la semaine. Tout séjour est payable d'avance et réglable le lundi. Toute semaine commencée est due.

ENFANTS RESIDANT A ATTON :

- *Semaine de 4 jours : 60 euros / semaine avec repas de midi et goûter (45 euros sans le repas de midi)
- *Semaine de 5 jours : 75 euros / semaine avec repas de midi et goûter (56,25 euros sans le repas de midi)

ENFANTS RESIDANT HORS ATTON :

- *Semaine de 4 jours : 66 euros / semaine avec repas de midi et goûter (52 euros sans le repas de midi)
- *Semaine de 5 jours : 82,50 euros / semaine avec repas de midi et goûter (65 euros sans le repas de midi)

EXCEPTIONNEL : TARIF « dépannage » pour tout enfant (de et hors Atton) : 18 € la journée avec repas et goûter



ACTIVITES

Travaux manuels (dessin, bricolage, pâte à sel, modelage, etc...), activités physiques et sportives, jeux collectifs, découverte de la nature et des éléments naturels, activités d'expression (théâtre, danses, mimes, grimaces) seront organisés par groupes d'âges.

Des sorties à la journée sont envisagées les vendredis 11 et 25 juillet. (Le programme en sera arrêté en fonction du taux de fréquentation et des conditions climatiques et prévisions météo)

En fonction de la nature et de la destination de la sortie, un coût additionnel de participation sera demandé par enfant.

Les MINI-SEJOURS A LA SOLEOLE

4 Sessions d'une semaine, selon le cas :

- du mardi matin 9 H au vendredi après-midi 17 H (4 jours),
 - du lundi matin 9 H au vendredi après-midi 17 H (5 jours),
- sont réservées en chalet en bois à la Soléole (sur les hauteurs de Ste Geneviève, Bezaumont, Landremont, dominant les vallées de la Natagne, de la Moselle et de la Seille).



ENCADREMENT

Deux animateurs seront détachés du Centre chaque semaine pour contrôler et animer 24 H/24 le Mini-camps. Le chalet est sécurisé par la présence permanente des propriétaires.

**CAPACITE
D'ACCUEIL**

Chaque session accueillera au maximum 8 enfants âgés de 9 à 14 ans répartis en 2 groupes de 4. (4 filles et 4 garçons, ou 8 filles ou 8 garçons). Composition des groupes en fonction des candidatures.

RESTAURATION

Ce sont les enfants qui, sous l'autorité des animateurs « cuisineront » leurs repas midi et soir, et prépareront petit déjeuner et goûter. Quotidiennement, ils seront approvisionnés en produits frais achetés le matin même.

**EQUIPEMENT
PERSONNEL**

En évitant les articles de luxe et trop neuf, prévoir les vêtements et chaussures pour l'intérieur, l'extérieur, le chaud, le froid et humide, la nuit (du solide et confortable). Drap housse ou alèse, sac de couchage. Nécessaire de toilette. Couvre-chef et lampe de poche.

TARIFS

ENFANTS RESIDANT A ATTON :

*Semaine de 4 jours : 95 €

*Semaine de 5 jours : 110 €

ENFANTS RESIDANT HORS ATTON :

*Semaine de 4 jours : 110 €

*Semaine de 5 jours : 125 €

ACTIVITES

Toutes activités de plein-air et nature, découverte du fonctionnement écologique (soleil et vent) et activités intérieures. Jeux sportifs (foot, volley, ping-pong, badminton), marches d'orientation, Travaux culinaires.

A L'ATTENTION DES PARENTS
POUR TOUT RENSEIGNEMENT - INFORMATION - CONTACT - INSCRIPTION
Allo ! Georges BENOIT : 03 83 81 38 27
Ou Salle Emile Gallé à Atton : 03 83 81 06 11

SAMEDI 19 JUILLET

CE SERA LA FETE DU CENTRE AERE DE L'A.F.R. (C.L.S.H. ET MINI-CAMP)

Cette fête est traditionnelle en fin de 3^{ème} semaine DU C.L.S.H.

Elle se déroule en deux séquences très conviviales :

1° L'après-midi : spectacle et exposition

2° En soirée : stands attractions - buvette

Apéritif et repas barbecue géant



Toute l'équipe de bénévoles de l'A.F.R. ainsi que l'équipe d'animation du C.L.S.H. apprécieront votre présence à cette fête comme témoignages de sympathie et marques d'encouragement et de reconnaissance.

KKKKKKKKKKKKKK

Dimanche 31 AOUT 2003



FETE PATRONALE D'ATTON ET SA BROCANTE

Toute l'équipe de l'A.F.R. sera sur le pont pour vous proposer le plus grand nombre d'exposants à la brocante et vous réserver le meilleur accueil à son stand brasserie-restauration ouvert dès le matin.

ASSOCIATION FAMILLES RURALES D'ATTON

8^{ème} BROCANTE D'ATTON

Dimanche 31 Août 2003

Conjointement au dimanche de la Fête patronale, la 8^{ème} brocante d'Atton aura lieu au Centre du village, Rue des Dames et sera ouverte de 7 h à 19 h.

L'accueil des exposants, qui auront retourné leur bulletin de réservation conformément aux prescriptions, se fera à partir de 6 h. Les emplacements réservés le seront jusqu'à 7 h 30.

Personne ne pourra prétendre s'installer sur le site sans l'autorisation expresse des organisateurs (A.F.R. et Mairie d'Atton).

Les vendeurs de nourriture et boissons (hors artisanat accrédité par les organisateurs) ne seront pas admis.

Tout exposant devra respecter les règles de bienséance et de protection des mineurs.

Sur place, les exposants trouveront stands, restauration et buvettes.

Un lieu de toilettes sera accessible.

TARIF D'IMPLANTATION

8 € les 5 mètres

1,50 € le mètre supplémentaire

½ tarif pour les habitants d'Atton

Votre réservation :

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Tél : / / / / / ou / / / / / (Nécessaire pour confirmation)

Nombre de mètres : _____ Prix : _____

Prière de joindre un règlement par chèque, lors de votre réservation, libellé à l'ordre de l'A.F.R. ATTON.

Adresse d'envoi :

MAIRIE D'ATTON

Brocante

1 Rue des Dames

54700 ATTON

Pour tout renseignement complémentaire :

MAIRIE D'ATTON

03 83 82 11 72

ou

Georges BENOIT

03 83 81 38 27



F.C. ATTON :



UNE BONNE SAISON POUR L'EQUIPE PREMIERE

Vendredi 20 juin, le F.C. Atton a tenu son assemblée générale ordinaire dans les locaux du stade en présence de Gérard LIGER, Maire, et d'une trentaine de joueurs.

Philippe PACTON, Président, a présenté le bilan de la saison 20022003. L'équipe « A », qui a démarré mieux qu'elle n'a fini, a fait une bonne saison car elle a terminé 2^{ème} du groupe C de 2^{ème} division avec 25 points, 8 matches gagnés, 1 nul et 5 perdus ; 28 buts marqués et 23 encaissés, Fabrice STAUCH étant le meilleur buteur avec 14 buts.

L'équipe « B » a terminé 4^{ème} du groupe C de 3^{ème} division avec 31 points, 9 matches gagnés, 4 nuls et 5 perdus ; 46 buts marqués et 40 encaissés, ERPELDING étant le meilleur buteur avec 12 buts.

18 jeunes motivés et encadrés par 4 adultes ont formé les équipes de « débutants » et de « poussins », les débutants ayant obtenu les meilleurs résultats.

Avec ses deux équipes de jeunes et ses deux arbitres, le club est aux normes, et l'équipe « A », qui était 2^{ème} du classement provisoire aurait pu monter en P.P.D., mais suite aux incidents survenus lors du match à Nomeny le 27 avril dernier, la Commission de discipline de la ligue a rendu son verdict. L'équipe se voit retirer 1 point, et est reléguée à la 4^{ème} place, l'empêchant ainsi d'accéder en P.P.D.

L'homologation du terrain et des bâtiments est en bonne voie, il reste quelques travaux à terminer pour le 30 août.

Philippe PACTON a remercié la municipalité pour son aide, Gérard LIGER a exprimé sa satisfaction des résultats de l'équipe « A » et a renouvelé son soutien au club.

Pour la saison prochaine, l'effectif sera de 39 joueurs avec 7 mutations. Il n'est pas prévu de 3^{ème} équipe pour l'instant.

L'équipe « A » sera entraînée par Michel VIVIERS et l'équipe « B » par Willy SEIBERT.

Le bilan financier a été présenté par Jean-Louis GEOFFROY, Trésorier. Il fait apparaître en fin de saison un excédent de 1 500€.

Pour terminer, l'assemblée procéda à l'élection du nouveau comité qui comprend 17 membres, qui dans la foulée ont élu le bureau composé comme suit:

- Président : Philippe PACTON (reconduit)
- Vices-présidents : Michel VIVIERS (réélu) et Michel BOZZETTI (élu)
- Trésorier : Nicolas VIVIERS (élu)
- Secrétaire : Didier STAUCH (élu)

PROCHAINES MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR LE F.C. ATTON

- * **Concours de pétanque** : Samedi 12 juillet 2003
- * **Méchoui** : Dimanche 13 juillet 2003
- * **Challenge Damien BOFFIN** : Dimanche 24 août 2003
- * **Fête patronale (Bal et concours de quilles)** : Du 30 août au 1^{er} septembre



LES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PONT-A-MOUSSON...

Depuis la mise en place de la Taxe Professionnelle Unique au sein de la Communauté de communes du Pays de Pont-à-Mousson, certaines compétences sont du ressort de la Communauté de communes.

- **COLLECTE SELECTIVE (Tous les Mercredis, sauf le verre : semaines impaires)**
Malgré des difficultés d'approvisionnement, la collecte sélective a commencé dans notre commune. Le tri s'effectue dans des sacs transparents jaunes (papier, carton, conserves métalliques, emballages plastiques non souillés). Le verre est ramassé une semaine sur deux, dans des sous-bacs.
Les déchets verts seront ramassés dès le jeudi 10 juillet, 1 jeudi sur 2. Les sortir la veille au soir.
- **ORDURES MENAGERES (Tous les Mercredis)**
- * **DECHETTERIES - Dieulouard : ouverte du lundi au dimanche de 8 h 30 à 13 h
+ mercredi et samedi de 14 h à 18 h
- Pont-à-Mousson : ouverte du lundi au samedi de 14 h à 18 h
+ mercredi, samedi et dimanche, de 8 h 30 à 13 h**
- * **TRANSPORT : 5 lignes couvrent les 10 communes desservies par les bus dans le cadre de la compétence transport organisée par la Communauté de Communes du Pays de Pont-à-Mousson (POUR INFO. : De petits fascicules avec les horaires de bus sont à votre disposition en mairie).**
- **CULTURE & COMMUNICATION :**
 - * Médiathèque, bibliothèques (Nouveau tarif instauré au 30 juin 2003)
 - * Ecoles de musiques associatives
- * **PISCINE : en travaux, elle est fermée durant toute l'année 2003.**
- **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – O.P.A.H.**
Campagne d'incitation au ravalement de façades sur le territoire intercommunal avec attribution de primes aux particuliers, jusqu'à fin 2003. (Renseignements en mairie).
- * **LOGEMENTS D'URGENCE**
- **AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**
- **ZONE D'ACTIVITES D'ATTON**



SOLIDARITES NATIONALES ET INTERNATIONALES

Au service des collectivités et des particuliers, le savoirfaire de deux chantiers d'insertion professionnelle:



L'Atelier BOIS et les Jardins de la Solidarité.



Installé dans les anciens locaux des services techniques de la Ville de Dieulouard, Rue François Sesmat, l'atelier Bois, chantier d'insertion professionnelle, emploie des personnes sous Contrat Emploi Solidarité. A son entrée, chaque salarié se trouve affecté à un poste de menuisier au sein d'une équipe de travail déjà en place.

Depuis 1995, l'Atelier Bois a développé de nombreuses compétences dans le domaine de la menuiserie. Ainsi, il propose :

- fabrication de mobilier proposé à la vente
- conception et réalisation de mobilier d'intérieur (étagères, meubles étagères, bancs, tables)
- conception et réalisation de mobilier urbain et de jardin (chalets, abribus, ensembles table-bancs)
- création de décors ou d'éléments de décors,
- restauration, rénovation d'objets, de mobilier/meubles en bois, etc..



Le mobilier commandé ou les prestations demandées à l'Atelier Bois sont réalisés après acceptation d'un devis, devis qui détaille la nature de l'opération et son coût.

L'Atelier s'emploie à garantir à ses clients le rapport qualité/prix le plus avantageux. En tant que chantier d'insertion professionnelle, sa principale valeur est celle du travail bien fait. C'est l'assurance pour l'Atelier Bois et ses clients d'une satisfaction partagée.

***L'Atelier Bois est ouvert du lundi au vendredi de 8 h 10 à 12 h 10
et de 13 h 00 à 17 h 00, excepté le jeudi.***

Contacts : Marc HAUZA / 03 83 23 63 71 - Sébastien ROLLIN / 03 83 83 12 06



Les Jardins de la Solidarité

Les Jardins de la Solidarité, situés Rue des Longues Rayes à Blénod-les-P.A.M. (A côté de Blénovista), emploient également des personnes sous Contrat Emploi Solidarité. Les salariés y occupent des postes de jardiniers-maraîchers.

Les légumes cultivés sont proposés à la vente.

Depuis leur création en 1993, Solidarités Nationales et Internationales a toujours misé sur la qualité des légumes vendus et sur la qualité de l'accueil reçu sur les Jardins de la Solidarité. La formule continue à porter ses fruits, à en juger par l'affluence des clients l'année dernière et les retours satisfaits adressés à l'équipe de jardiniers. Encouragés et dynamisés par ces résultats, les Jardiniers de la Solidarité ont mis les bouchées doubles cette année !

La saison qui s'ouvre sur les Jardins devrait autant régaler les papilles gustatives que les yeux des passants : bons et beaux légumes (salades, carottes, tomates...), succulents fruits rouges (fraises et framboises), et couleurs de fêtes (glaïeuls, œillets, dahlias, tournesols et cannas...).

Rapport qualité/prix intéressant, professionnalisme, convivialité de l'accueil, agrément du site sont autant d'aspects de l'activité sur les Jardins, susceptibles de vous être agréables.

L'achat de légumes sur les jardins peut se faire de manière occasionnelle ou à partir de l'acquisition de la Carte Légumes, correspondant à une valeur d'achat de 15 ou 30 euros, qui permet surtout aux clients de réserver les légumes de leur choix et, s'ils le souhaitent, d'être régulièrement tenus informés sur les légumes disponibles au cours de la saison.

Ouverture des JARDINS DE LA SOLIDARITE :

Tous les matins, du Lundi au Vendredi, de 8 h 00 à 12 h 00

Et de Juillet à fin Septembre, également le Samedi matin, de 8 h 00 à 12 h 00

CONTACTS : Daniel GENOIS (03 83 81 44 91) en matinée,

Sébastien ROLLIN (03 83 83 12 06) en journée.





ATTON IDEES

Atton, Attonais, Attonaises ou ...

Au cours de son histoire, le village a eu de nombreux noms surtout différenciés par l'orthographe.

Le nom le plus ancien est STADONIS, relaté dans les titres de l'abbaye Saint Epvre de Toul en 836, puis STADONIS VILLA en 932, ensuite ATTONIS VILLA, puis ESTONS, ATONS, ATHON, ESTHONS, ATOS ULTRA PONTEM en 1359, ACTON, ESTON pour arriver à HATTON aux 18^{ème} et 19^{ème} siècles et enfin ATTON depuis la fin du 19^{ème} siècle.

Si l'usage veut que les habitants d'Atton soient des Attonais et des Attonaises, au cours des âges ils auraient pu s'appeler Esbnais, Athonais, Esthoniens ou Ultrapontains.

Les habitants de nombreuses villes ont 2 ou 3 noms. Par exemple, à Marseille, les Marseillais ou les Massiliens, à Dreux, les Drouais ou les Duocasses, à Fours, les Fouriens ou les Fournipolitains. Alors, pour Atton, en se référant à Stadonis Villa, pourquoi pas comme deuxième nom les Stadovillois(es), ou les Stadopolitains (aines) par exemple.

SAMEDI 25 OCTOBRE 2003



L'A.F.R. ATTON fêtera

HALLOWEEN

dans les rues du village

et la salle Emile Gallé.



Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

(Article 3 de la déclaration universelle des droits de l'homme)

Morts publiques – Morts privées

Les morts accidentelles de personnes connues sont ressenties comme une perte par une collectivité qui appréciait l'apport de ces individus au groupe. Quand un anonyme qui est plus important que tout pour ses proches, un enfant, un mari, une mère, disparaît à la suite d'un accident de la route, l'événement relève de la douleur privée. Les proches vont ressentir cette disparition à sa juste valeur, mais son retentissement ne dépassera pas leur cercle, quelques lignes dans un journal local traduiront pour la collectivité ce fait divers dans des termes répétitifs qui ôtent toute valeur personnelle à ce drame. (...)

Claude GOT Site www.securite-routiere.org

SECURITE : Faites le point

Quiz :

Question 1 :

EN FRANCE, LA PLUPART DES ACCIDENTS DONT LES ENFANTS SONT VICTIMES SURVIENNENT A PROXIMITE DU DOMICILE.

VRAI FAUX

Question 2 :

VOTRE ENFANT DE MOINS DE 7 ANS MET 3 A 4 SECONDES POUR DISTINGUER UNE VOITURE A L'ARRET D'UNE AUTRE QUI ROULE LENTEMENT.

VRAI FAUX

Question 3 :

L'OUÏE D'UN JEUNE ENFANT EST MOINS FINE QUE CELLE D'UN ADULTE.

VRAI FAUX

Question 4 :

UN ENFANT DE 5 ANS NE DISTINGUE PAS SA MAIN DROITE DE SA MAIN GAUCHE.

VRAI FAUX

Question 5 :

UNE FEMME ENCEINTE EST DISPENSEE DU PORT DE LA CEINTURE DE SECURITE.

VRAI FAUX

Question 6 :

VOTRE TEMPS DE REACTION AU VOLANT EST D'1/2 SECONDE.

VRAI FAUX

Question 7 :

GRACE A L'ABS VOTRE DISTANCE DE FREINAGE EST DIVISEE PAR 2.

VRAI FAUX

Question 8 :

L'ALCOOL EST EN CAUSE DANS MOINS D'1 ACCIDENT SUR 5.

VRAI FAUX

Question 9 :

LE RISQUE D'ACCIDENT AUGMENTE DE 30 % LORSQUE LE TAUX D'ALCOOL S'ELEVE A 0.5 G/L.

VRAI FAUX

Question 10 :

LA NUIT, LE RISQUE D'ACCIDENT MORTEL EN VOITURE EST PLUS FAIBLE QUE LE JOUR.

VRAI FAUX

Question 11 :

EN VOITURE, UN CHOC PEUT ETRE MORTEL POUR UNE PERSONNE NON ATTACHEE A PARTIR DE 45 KM/H.

VRAI FAUX

Question 12 :

EN FRANCE, UNE PERSONNE EN ROLLER EST CONSIDEREE COMME UN PIETON.

VRAI FAUX

Question 13 :

EN FRANCE, LA VITESSE EST EN CAUSE DANS UN ACCIDENT MORTEL SUR 2.

VRAI FAUX

Question 14 :

LA CLIMATISATION EST UN ELEMENT DE SECURITE DU VEHICULE.

VRAI FAUX

Question 15 :

UN CHOC FRONTAL CONTRE UN OBSTACLE FIXE A 50 KM/H POUR UNE PERSONNE NON ATTACHEE REVIENT A TOMBER DU 3^{ème} ETAGE D'UN IMMEUBLE.

VRAI FAUX

Question 16 :

IL Y A PLUS DE VICTIMES A L'AVANT QU'A L'ARRIERE LORS D'UN CHOC EN VOITURE SUIVI DE TONNEAUX.

VRAI FAUX

Question 17 :

EN FRANCE, DANS PRES D'UN CAS SUR 2, LES ENFANTS SONT MAL OU PAS DU TOUT ATTACHES EN VOITURE.

VRAI FAUX

Question 18 :

ON PEUT TRANSPORTER EN TOUTE SECURITE UN ENFANT A L'ARRIERE D'UN VEHICULE S'IL EST TENU DANS LES BRAS D'UN ADULTE.

VRAI FAUX

Question 19 :

POUR ASSEoir VOTRE ENFANT DE 12 ANS A L'ARRIERE D'UN VEHICULE, IL N'EST PAS NECESSAIRE D'UTILISER UN DISPOSITIF SPECIAL.

VRAI FAUX

Question 20 :

L'INSTALLATION LA PLUS SURE POUR TRANSPORTER UN ENFANT DE MOINS DE 4 ANS EST DE DISPOSER SON SIEGE A L'ARRIERE, DOS A LA ROUTE.

VRAI FAUX

Réponses au QUIZZ Sécurité

Réponse 1 :

LES ENFANTS SONT LE PLUS SOUVENT ACCIDENTES EN VILLE, DE JOUR, SUR UN TRAJET HABITUEL, EN REVENANT DE L'ECOLE, ENTRE 16 ET 19 H. LES ALENTOURS IMMEDIATS DES ECOLES SONT EN REVANCHE RAREMENT DES LIEUX D'ACCIDENTS.

Réponse 2 :

L'ENFANT DE - DE 7 ANS CONFOND PETITE TAILLE ET ELOIGNEMENT. IL VOIT LA RUE STATIQUEMENT COMME UN APPAREIL PHOTO ET NE SE REND PAS COMPTE DU MOUVEMENT DANS LA RUE. L'ENFANT A BEAUCOUP DE MAL A ESTIMER LES LONGUEURS ET LES DISTANCES.

Réponse 3 :

SON OÛIE EST FINE ET IL REAGIT QUAND LES ADULTES PARLENT A VOIX BASSE. MAIS IL NE REPERE PAS PRECISEMENT D'OU VIENNT UN BRUIT DANS LA CIRCULATION. IL SE TROMPE DANS 40 % DES CAS QUAND LE BRUIT VIENNT D'EN FACE, ET DANS 80 % DES CAS QUAND LE BRUIT VIENNT DE COTE.

Réponse 4 :

A 5-6 ANS, IL SAIT LES DISTINGUER POUR LUI, MAIS IL EST INCAPABLE DE DETERMINER LA GAUCHE DE LA DROITE D'UNE PERSONNE QUI SE TIENT EN FACE DE LUI. IL FAUT ETRE VIGILANT QUAND ON EMPLOIE LES TERMES « DROITE » ET « GAUCHE » AVANT DE TRAVERSER LA RUE.

Réponse 5 :

LA FEMME ENCEINTE DOIT TOUJOURS UTILISER UNE CEINTURE 3 POINTS PLACÉE SOUS L'ABDOMEN ET NON SUR LE VENTRE.

Réponse 6 :

LE TEMPS DE REACTION MOYEN EST DE 1 SECONDE. SI VOUS ROULEZ EN VILLE A 50 KM/H, VOUS AVEZ LE TEMPS DE DEPASSER TROIS VEHICULES AVANT DE COMMENCER A FREINER.

Réponse 7 :

L'ABS NE REDUIT PAS LA DISTANCE DE FREINAGE. IL VOUS PERMET DE FREINER AU MAXIMUM EN FONCTION DE L'ADHERENCE TOUT EN VOUS EVITANT DE PERDRE LE CONTROLE DE VOTRE VEHICULE. EN CAS D'URGENCE, APPUYER SUR LA PEDALE DE FREIN ET LA MAINTENIR APPUYÉE.

Réponse 8 :

EN FRANCE, L'ALCOOL EST EN CAUSE DANS PLUS D'1/3 DES ACCIDENTS MORTELS. LES NUITS DE WEEK-ENDS, JUSQU'A 30 % DES CONDUCTEURS PRENNENT LE VOLANT AVEC UN TAUX D'ALCOOLEMIE SUPERIEUR AU SEUIL LEGAL. ET IL S'AGIT DANS PRES D'UN CAS SUR 2 DE JEUNES SORTANT DE SOIREE...

Réponse 9 :

LE RISQUE D'ACCIDENT MORTEL EST MULTIPLIE PAR 2 LORSQUE VOTRE TAUX D'ALCOOL S'ELEVE A 0,5 G/L, ET PAR 10 LORSQU'IL ATTEINT 0,8 G/L.

Réponse 10 :

LE TRAFIC DE NUIT REPRESENTÉ 46 % DES ACCIDENTS MORTELS ET 32 % DES ACCIDENTS CORPORELS, ALORS QU'IL NE REPRESENTÉ QUE 20 % DU TRAFIC TOTAL. LES RISQUES D'ACCIDENT AUGMENTENT DONC DANGEREUSEMENT LA NUIT...

Réponse 11 :

UN CHOC PEUT ETRE MORTEL DES 30 KM/H SI VOUS N' ATTACHEZ PAS VOTRE CEINTURE DE SECURITE.

Réponse 12 :

LA REGLEMENTATION ASSIMILE LES ROLLERS AUX PIETONS. DE CE FAIT, LES PERSONNES A ROLLERS DOIVENT ROULER SUR LES TROTTOIRS ET NON SUR LA CHAUSSEE, NI SUR LES PISTES CYCLABLES. ATTENTION TOUT DE MEME AUX PIETONS : A ROLLER, ON VA BEAUCOUP PLUS VITE !

Réponse 13 :

LE PROBLEME EST D'AUTANT PLUS GRAVE QUE PLUS D'UN CONDUCTEUR SUR 2 RECONNAIT DEPASSER REGULIEREMENT LES LIMITATIONS DE VITESSE SUR LA ROUTE ET EN VILLE.

Réponse 14 :

LA CLIMATISATION EST UN ELEMENT DE SECURITE DU VEHICULE. IL EST PROUVE QUE LORSQU'IL FAIT PLUS DE 30° DANS L'HABITACLE, LES SORTIES DE ROUTE AUGMENTENT DE 30 %. LA CLIMATISATION PERMET DONC DE EGULER LA TEMPERATURE DE L'HABITACLE.

Réponse 15 :

SI VOUS N'ATTACHEZ PAS VOTRE ENFANT EN VOITURE, C'EST COMME SI VOUS LE LAISSEZ JOUER SEUL SUR UN BALCON SANS BALUSTRADE.

Réponse 16 :

LES VICTIMES SONT DEUX FOIS PLUS NOMBREUSES A L'ARRIERE QU'A L'AVANT. SI LES PASSAGERS ARRIERES PORTAIENT LEUR CEINTURE, LE NOMBRE DE VICTIMES SERAIT DIVISE PAR 7. ET LES PLACES ARRIERES SONT SOUVENT CELLES DE VOS ENFANTS !

Réponse 17 :

CETTE NEGLIGENCE EST LOURDE DE CONSEQUENCES SACHANT QUE 40 % DES TUES SUR LA ROUTE NE SONT PAS CEINTURES. A L'ECHELLE EUROPEENNE, LE BILAN EST SANS APPEL : 1 000 ENFANTS SONT TUES SUR LA ROUTE ET 80 000 SONT BLESSES.

Réponse 18 :

L'ENFANT TRANSPORTE AINSI N'EST ABSOLUMENT PAS PROTEGE EN CAS D'ACCIDENT. LORS D'UNE COLLISION FRONTALE, A 50 KM/H CET ENFANT DEVIENT AUSSI LOURD QU'UN ELEPHANTEAU (LE POIDS EST MULTIPLIE PAR 20) IL NE FAUT PAS NON PLUS UTILISER UNE SEULE CEINTURE POUR L'ADULTE ET L'ENFANT.

Réponse 19 :

EN EUROPE, LES ENFANTS DE - DE 36 KG ET D'UNE TAILLE INFERIEURE A 1,35 M (SOIT DE 0 A 10 ANS ENVIRON) DOIVENT OBLIGATOIREMENT ETRE ATTACHES SUR UN DISPOSITIF HOMOLOGUE ET ADAPTE AU POIDS ET A LA TAILLE DE L'ENFANT. CE QUI EST DONC IMPORTANT EST DE PRENDRE EN COMPTE LE POIDS ET LA TAILLE DE L'ENFANT.

Réponse 20 :

PREFEREZ TOUJOURS UN SIEGE INSTALLE EN PLACE ARRIERE CENTRALE, DOS A LA ROUTE. C'EST PLUS SUR POUR LUI EN CAS DE CHOC LATERAL. LA FREQUENCE DE LESIONS A LA TETE ET AU COU CHEZ L'ENFANT DE 0 A 4 ANS INSTALLE FACE A LA ROUTE EST DUE A LA VULNERABILITE PARTICULIERE DE SON ANATOMIE. MAIS ATTENTION, SI VOTRE VEHICULE EST EQUIPE A L'AVANT D'UN AIRBAG PASSAGER, N'Y INSTALLEZ JAMAIS UN SIEGE ENFANT « DOS A LA ROUTE ». EN CAS DE GONFLEMENT DE L'AIRBAG, L'ENFANT SUBIRAIT UNE POUSSEE TRES VIOLENTE EN RAISON DE LA PROXIMITE DU SIEGE AVEC LA PLANCHE DE BORD.



**GENDARMERIE NATIONALE
BRIGADE DE PONT A MOUSSON**

100 RUE DU BOIS LE PRETRE
54700 PONT A MOUSSON
Tél. 03.83.81.26.57

Madame, Monsieur

Comme chaque année la gendarmerie nationale participe à l'Opération Tranquillité Vacances.

Au cours de cette opération la brigade de gendarmerie de PONT A MOUSSON peut, dès lors qu'elle a connaissance de votre absence, procéder à une surveillance plus particulière de votre habitation.

Le but principal de cette opération est de prévenir, par une présence plus ciblée, les cambriolages mais également être en mesure d'avertir les vacanciers ou tout autre personne désignée en cas d'événements particuliers et de mettre ainsi en place des mesures d'urgence.

Aussi nous vous demandons de compléter l'imprimé joint et de suivre les quelques conseils ci-après.

- Fermer toutes les issues de votre habitation.
- Assurez vous que tous risques d'incendie ou d'inondation sont écartés
- Débrancher les appareils électriques non indispensables.
- Prévenez un voisin ou un ami qui se chargera de réceptionner votre courrier, à défaut demandez à votre facteur de le faire réexpédier sur votre lieu de villégiature.
- Ne laissez pas de messages sur votre répondeur indiquant votre date de retour.
- Faites, si possible, ouvrir vos volets par un voisin, un ami, un membre de votre famille.
- Notez avant votre départ tout appel téléphonique anormal, tout passage de démarcheurs ou tout autre fait anormal. N'hésitez pas à prévenir la gendarmerie.
- Placez vos valeurs, bijoux, objets précieux dans un endroit sûr ou confiez les à un tiers ou à la banque.
- Relevez les marques, types, numéros de séries de vos appareils HIFI, VIDEO, prenez des photographies de vos bijoux ou objets précieux (tableaux, meubles etc...).
- Pensez à l'installation d'un système d'alarme ou à la mise en place de minuteriers (bon marché) dans différentes pièces de la maison, qui déclencheront lampes, poste de radio, laissant ainsi penser que la maison est occupée.

Nous vous demandons également d'aviser notre brigade en cas de retour anticipé.

En espérant que notre action dans le cadre de cette opération permettra d'œuvrer de façon plus rationnelle à la lutte contre la délinquance, veuillez croire, madame, monsieur en l'expression de nos sentiments dévoués.

Le Commandant de la brigade de Gendarmerie.



= GENDARMERIE NATIONALE =

OPERATION TRANQUILLITE VACANCES

DATE DE DEPOT DE LA DEMANDE :

NOM :
PRENOM :
ADRESSE :
DATE DEPART :
DATE RETOUR :
LIEU DE VILLEGATURE :

N° DE TELEPHONE :

PERSONNE DETENANT LES CLES OU A PREVENIR EN CAS DE
PROBLEMES :

NOM :
PRENOM :
ADRESSE :
N° DE TELEPHONE :
JOURS ET HEURES DE VISITES PREVUES PAR LA PERSONNE DETENANT LES
CLES :

ALARME OUI / NON

STE DE SURVEILLANCE OUI / NON . ADRESSE

L'EFS s'engage à respecter

sept principes éthiques fondamentaux

- 1 ANONYMAT**
Seul l'EFS connaît l'identité du donneur et les données le concernant.
- 2 BÉNÉVOLAT**
Le don du sang est gratuit et ne peut être rémunéré sous quelque forme que ce soit (argent, congés, ...).
- 3 VOLONTARIAT**
Le don du sang est un acte librement accompli, sans aucune contrainte.
- 4 NON-PROFIT**
Le sang et les produits sanguins ne peuvent être source de profit financier. Il sont produits et fournis par un service public : l'Etablissement Français du Sang.
- 5 HYGIÈNE**
Pour chaque donneur le matériel utilisé lors du prélèvement est stérile et à usage unique.
- 6 SÉCURITÉ**
Les tests de dépistage des maladies transmises par le sang sont effectués de manière systématique sur chaque don.
- 7 QUALITÉ**
Le respect des bonnes pratiques et les nombreux contrôles sur le matériel et les produits garantissent la meilleure qualité des produits sanguins distribués aux malades.

où donner son sang ?

Le don du sang est organisé par l'Etablissement Français du Sang (EFS), qui vous apporte toutes les garanties de compétence, de sécurité médicale et d'éthique. Plus de 200 sites de l'EFS vous accueillent partout en France. Pour connaître le site de collecte le plus proche de chez vous, vous pouvez contacter l'EFS de votre région.

Liste des établissements de l'EFS

Alpes-Méditerranée :	Tél. : 0 810 810 109
Alsace :	Tél. : 03 88 21 25 25
Aquitaine-Limousin :	Tél. : 0 800 02 07 93
Auvergne-Loire :	Tél. : 04 77 81 42 42
Bourgogne- Franche-Comté :	Tél. : 03 81 61 58 15
Bretagne :	Tél. : 02 99 54 42 22
Centre-Atlantique :	Tél. : 02 47 36 01 01
Guadeloupe :	Tél. : 05 90 88 15 55
Guyane :	Tél. : 05 94 39 52 31
Ile-de-France :	Tél. : 0 810 150 150
Lorraine-Champagne :	Tél. : 03 83 44 62 62
Martinique :	Tél. : 05 96 75 79 00
Nord de France :	Tél. : 0 820 802 222
Normandie :	Tél. : 02 35 60 50 50
Pays de la Loire :	Tél. : 02 40 12 33 62
Pyrénées-Méditerranée :	Tél. : 0 810 150 150
La Réunion :	Tél. : 02 62 90 53 80
Rhône-Alpes :	Tél. : 0 800 00 80 57

www.donduasang.net

UNIQUEL
3816 DON DU SANG
545 17101 NANTES

ALUQUOTEL
0 810 150 150
100 000 000 000

EFS

Don du Sang
Don du Sang

Vous allez donner
votre sang



Aujourd'hui
je peux
décider de
sauver
des vies.

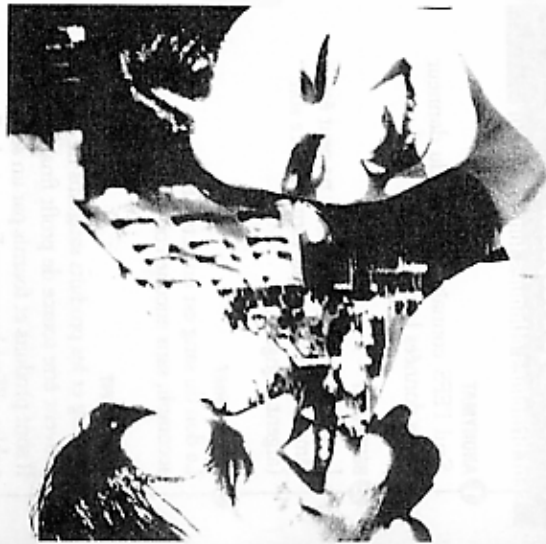
www.donduasang.net

EFC

DANS DE NOMBREUX CAS, LA TRANSFUSION SANGUINE EST INDISPENSABLE. ELLE EST VITALE DANS LE TRAITEMENT DE NOMBREUSES PATHOLOGIES, PAR EXEMPLE :

-
-
-

SI CES TRAITEMENTS SONT POSSIBLES, C'EST GRÂCE À LA GÉNÉROSITÉ DES 1 500 000 VOLONTAIRES QUI DONNENT RÉGULIÈREMENT LEUR SANG.



Peux-tu faire ça avant de donner son sang ?

Quelles sont les conditions pour être donneur de sang ?

Etre âgé de :
 - 18 à 65 ans pour le don du sang total,
 - 18 à 60 ans pour le don de plasma ou de plaquettes.

Est-ce que je risque d'être infecté(e) ou contaminé(e) ?

Non, le matériel de prélèvement (aiguilles, poches) est stérile et à usage unique.

Dois-je être à jeun pour donner mon sang ?

Non, il est au contraire recommandé de s'alimenter avant un don.

Le don du sang est-il indispensable ?

Oui, car il n'existe pas aujourd'hui de produit capable de se substituer complètement au sang humain. Le don de sang est donc irremplaçable et souvent indispensable pour sauver une vie.

Puis-je devenir donneur de sang ?

Oui, à condition d'être en bonne santé. Chaque don est précédé d'un entretien avec un médecin. Cet entretien, confidentiel et couvert par le secret médical, permet au praticien de s'assurer que vous ne prenez aucun risque, ni pour vous-même, ni pour le receveur.



Comment se déroule un don de sang total ?

- Vous êtes accueilli par une équipe médicale.
- Vous vous entretenez avec un médecin qui détermine si vous êtes apte au don.
- Le prélèvement est effectué par une personne spécialement qualifiée. Il dure entre 8 et 10 min et permet de prélever 450 ml de sang.
- Les tests de dépistage des maladies transmissibles par le sang sont pratiqués sur chaque don.
- Après votre don vous êtes accueilli dans l'espace repos où une collation vous est offerte.

La durée totale d'un don varie entre 1/2 heure et 1 heure.

La forme la plus courante du don est celle du don en sang total. Mais il existe aussi d'autres types de dons faisant appel à des techniques spécialisées :

- Le don de plasma dure environ 1 h 15.
- Le don de plaquettes dure 45 mn. On prélève 600 ml de plasma. Les autres composants (plaquettes et globules rouges) sont restitués au donneur.

Vous pouvez vous renseigner sur ces différents types de don lors de votre don en sang total ou par téléphone auprès de votre établissement.

La Malice et le Talent de George Chepfer, Chansonnier lorrain



George CHEPFER, un humoriste pittoresque.

Il est né le 18 décembre 1870 à Nancy. L'employé de mairie ayant omis le « s » du prénom, les parents décident de conserver cette graphie à l'anglaise.

Chez sa mère modiste, le jeune lorrain découvre le parler et les manières paysannes venues faire leurs courses en ville. Il s'en amuse et c'est en faisant son service militaire qu'il commence à raconter « ses histoires » qui enchantent ses camarades de chambrée. Rendu à la vie civile, George Chepfer part pour Paris où il s'installe avec sa jeune épouse nancéienne. Il devient rapidement l'un des chansonniers les plus demandés dans la capitale. Après la mort de son beau-père, il prend la direction de l'imprimerie Royer à Nancy, mais continue à se produire à Paris où son succès est d'abord dû à ses imitations (Sarah Bernhardt notamment) et à des chansonnettes à l'ancienne. En effet, c'est seulement après la guerre qu'il prend l'habitude de raconter ses histoires pittoresques et savoureuses qu'on lui réclame partout. En 1930, il a alors la soixantaine, George Chepfer enregistre son 1^{er} disque et dès 1934 il obtient le Grand prix du disque.

Notons encore sa participation à quelques films : en 1931, il figure avec Gabaroché dans « Radio-folies », court-métrage de Jean Tarride et, en 1934, George Chepfer joue le rôle d'un officier alsacien aux côtés de Bach et Fernandel dans « Le train de 8 h 47 » de René Wulschleger.

Apprécié dans toutes les régions de France, sa famille, ses amis, ses fans l'ont toujours dépeint comme un homme travailleur, pudique et généreux : le 1/3 de ses galas était donné à titre gracieux pour des œuvres de bienfaisance...

La Première Communion du Gamin

Paysannerie Lorraine

Extraite de la célèbre saynète du chansonnier lorrain George Chepfer.

C'est une paysanne qui parle.

- Ben, pour une fois que vous venez nous voir tous les deux, c'est pas de chance là, mes pauvres cousins. Vous arrivez trop tard. Nous sortons de table, le banquet est fini. Non, nous n'avons pas reçu votre lettre, nemme Alphonse ? Pensez-vous si nous l'avions reçue, nous ne vous aurions pas laissé faire vos huit kilomètres à pied depuis la gare, avec tous vos bagages, bien sûr.

Si seulement vous étiez venus hier. Oh ! jamais que je suis contrariée, j'en aurais une indigestion que ça ne m'étonnerait pas, ainsi. Vous qui êtes toujours si honnêtes avec nous.

C'est un sapré tour tout de même de venir à la première communion pour trouver la relavate au pot, comme on dit chez nous. Vous devez avoir l'estomac dans les talons, mes pauvres gens !

Et nous qui avons fait un si bon frichtie. Ah ! c'est pas tous les jours qu'on a un communiant. Mais je ne veux pas que vous vous mettiez la margoulette au clou. (Appelant) Mère Gogotte, venez voir par ici ! ... C'est notre cordon bleu... Il ne reste plus de quiche au lard, mère Gogotte ? Ni de tourte non plus ? Oh ! Quel dommage ! La migaine qui était dessus fondait dans la bouche comme du fromage blanc qu'on aurait fait réchauffer. Il ne reste plus rien, alors ; il y en avait pourtant ! De l'oie en daube, qui était si bonne et si grasse que ça vous dégoulinait de chaque côté de la bouche comme une fontaine, et des gros barbeaux de la Moselle, à la sauce matelote, au vin rouge et aux oignons, je les sens encore ! Et du lapin en gibelotte, qui était à se mettre à genoux devant, et des haricots pillés, de quoi faire de la musique pour tout un régiment. Des rissoles, des fricadelles, de la tétine à s'en relécher les babines, des écrevisses si bien relevées qu'elles vous emportaient la bouche. Jamais que c'était bon, je les sens encore ! Et de la salade de toutes les paroisses : de la pommée, de la pouillotte, de la doucette, on n'avait pas regardé à l'ail, ni à l'échalote, je les sens encore ! Heureusement qu'il y avait des bons petits vins de pays pour faire descendre tout ça ! Et les brioches, les savarins au rhum, les tartes aux quoiches, aux mirabelles. Et la croquante, donc ! Une pièce montée, je ne vous dis que ça, avec un petit communiant et son cerge tout là-haut, qui ressemblait à notre Mimile comme deux gouttes d'eau.

Et dire qu'il ne reste plus rien de toutes les bonnes choses-là ! Vous allez nous trouver rudement cheulards, mes cousins. Si seulement vous étiez venus hier. Faut arranger ça. Mais non, vous ne pouvez pas aller vous coucher le ventre creux. Voyons : un œuf à la coque bien frais d'abord, on n'en mange pas souvent en ville, une tartine de lait caillé, c'est rafraîchissant, et puis un peu de bœuf du pot-au-feu en mironton, qu'on a fait pour ceux qui voudraient se dégraisser les dents avant d'aller au lit, ça vous va-t-il ? Une bonne bouteille de vin gris, et le tour sera joué.

Si seulement vous étiez venus hier.

INFOS PRATIQUES

OUVERTURE DE LA MAIRIE PENDANT LES VACANCES

Jusqu'au 22 juillet : horaires habituels

LUNDI & JEUDI : de 14 h à 19 h

MARDI & VENDREDI : de 8 h 30 à 11 h 30

SAMEDI : de 8 h 30 à 12 h 30

Du 23 juillet au 17 août : permanences assurées par les élus

- Samedi 26 juillet : de 9 h à 11 h

- Samedi 02 août : de 9 h à 11 h

- Samedi 09 août : de 9 h à 11 h

CADRAN SOLAIRE

Un cadran solaire a été réalisé, près du stade, grâce aux calculs de Noir Premier (M. Pierre MORIN, notre Conseiller Municipal et Correspondant de l'Est Républicain), et au savoir-faire technique de Jacky ESCARFAIL, Employé polyvalent pour notre commune.

Nous les remercions vivement pour cette œuvre qui devrait attirer nombre de curieux.

Un panneau explicatif devrait être installé prochainement pour expliquer son fonctionnement. (Décalage entre l'heure indiquée et l'heure réelle justifiée).

L'utilisation en est très simple : se positionner sur le carré prévu à cet effet, compter les espaces à partir de la gauche, l'ombre vous indique l'heure.

<http://www.atton.fr.st>

HORAIRES DE BUS

Un petit guide des horaires de bus est à votre disposition, en mairie. Il détaille les itinéraires, les horaires, les tarifs.

Agence LE BUS :

8 Place Thiers

Pont-à-Mousson

03 83 81 31 66

Des sacs jaunes destinés à la collecte sélective des déchets sont disponibles en mairie (aux jours et heures d'ouverture) dès lors que votre stock personnel est épuisé.



COLLECTE DES DECHETS VERTS EN PORTE A PORTE

CALENDRIER DES COLLECTES

Chaque année, la collecte des déchets verts est prévue :

- la semaine 2 (sapins de Noël)
- du 15 mars au 15 novembre.

La fréquence de collecte est de :

- 1 fois tous les 15 jours (semaines paires sur votre calendrier).

A partir du LUNDI 7 JUILLET, vous sortez vos déchets verts la veille au soir de votre jour de collecte.



COMMUNES COLLECTEES SEMAINES PARES

■ ATTON	1 JEUDI sur 2
■ BLENOD LES P.A.M.	1 MERCREDI sur 2
■ JEZAINVILLE	1 VENDREDI sur 2
■ MAIDIÈRES	1 VENDREDI sur 2
■ MONTAUVILLE	1 VENDREDI sur 2
■ MORVILLE SUR SEILLE	1 JEUDI sur 2
■ MOUSSON	1 JEUDI sur 2
■ NORROY LES P.A.M.	1 JEUDI sur 2
■ PORT SUR SEILLE	1 JEUDI sur 2
■ PONT A MOUSSON	1 LUNDI sur 2
Rive DROITE (secteur BLEU)	
Centre Ville (secteur ORANGE)	
■ PONT A MOUSSON	1 MARDI sur 2
Rive GAUCHE (secteur VERT)	



INFO JOURS FÉRIÉS

Rattrapage collectes jours fériés :

Lorsque la collecte tombe un jour férié, votre collecte de déchets verts de cette semaine est décalée le jour suivant : ainsi, durant cette semaine, même si votre collecte ne tombe pas un jour férié, elle est reportée au lendemain.

UN DOUTE, UNE QUESTION ?

Pour répondre à toutes vos questions sur le tri et la collecte de vos déchets, n'hésitez pas à nous contacter.

**Communauté de Communes
du Pays de Pont à Mousson**
Domaine de Charmilly - Chemin des Clos
54700 PONT A MOUSSON
Tél : 03 83 87 87 00

Nos partenaires



CONSIGNES DE PRÉSENTATION DÉCHETS VERTS



LES DÉCHETS VERTS & LES MODES DE PRÉSENTATION ACCEPTÉS A LA COLLECTE

- Tailles de haies et d'arbustes
- Tontes fraîches de gazon
- Feuilles mortes
- Déchets de jardins potagers
- Elagages et branchages (diamètre inférieur à 10 cm)
- Fagots (inférieur à 1.20 m de long) à lier avec de la ficelle

Sortez vos déchets verts la veille au soir

Merci de respecter ces consignes et ne pas charger votre contenant d'un poids supérieur à 20 kg.

- Bacs spécifiques, identifiés par un adhésif "Déchets Verts" ou conteneurs et bacs rigides, sans couvercle ni roulette, à utiliser uniquement pour les déchets verts.
- Cartons et caquettes non fermés.
- Fagots ficelés (inférieur à 1.20 m de long).
- Sacs ouverts en papier kraft contenant uniquement gazon, herbes, feuilles... (pas de branchage).



LES DÉCHETS & LES MODES DE PRÉSENTATION REFUSÉS A LA COLLECTE

- Déchets verts souillés
- Souches et troncs d'arbres
- Grosses branches (diamètre supérieur à 10 cm)
- Bois traités (peints ou vernis)
- Fagots supérieurs à 1.20 m de long
- Liens métalliques et plastiques entourant les fagots
- Sacs et emballages en plastique
- Gravats, pierres, terre, béton, métaux et pots en terre cuite...

Merci de veiller à présenter correctement vos déchets verts sous peine de refus de collecte.

- Les sacs en plastique ne sont pas collectés.
- Les sacs et cartons FERMES seront laissés sur place.
- Vos bacs à roulettes sont réservés aux ordures ménagères.
- Les contenants d'un poids supérieur à 20 Kg ne sont pas collectés.

